## LISTE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 11 mars 2025

VU l'article 78 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 qui réforme en profondeur le droit applicable à la publicité et à la conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

DATE SÉANCE	N° DÉLIBERATION	TITRE	APPROUVÉ / REJETÉ
	2025/2/1	AP CP 2025 01 Création Gestion Technique Centralisée	APPROUVÉ
	2025/2/2	Taux des impôts directes 2025	APPROUVÉ
	2025/2/3	Budget Primitif 2025	APPROUVÉ
	2025/2/4	Signature d'une convention avec Poitou- Charentes Animation	APPROUVÉ
11/03/2025	2025/2/5	Occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'une guinguette et à la publication d'un appel à manifestation d'intérêt spontané	APPROUVÉ
	2025/2/6		APPROUVÉ
	2025/2/7		APPROUVÉ

016-211601547-20250311-202522-DE

Reçu le 17/03/2025

République Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal: 4 mars 2025

Présents: Monsieur DEZIER Gérard – Monsieur GOMEZ Michel – Madame BODINAUD Nicole – Monsieur MAGNANON Bertrand – Madame VINET Maryline – Monsieur ALIX Matthieu – Madame RIOU Mireille – Monsieur PIERRE Bruno – Madame LAFFAS Virginie jusqu'à la délibération 2025/2/2 – Madame BRUNET Laurence – Madame LAVERGNE Catherine – Monsieur SORIA Ludovic – Madame GROSMAN-RIGAUD Carole – Monsieur TEXIER Daniel – Madame JOUBERT Frédérique (à partir de la délibération 2025/2/2 – Monsieur GIRARDEAU Stéphane – Monsieur BREJOU Daniel – Madame FAUCON Sophie – Monsieur MONTAZEL Frédéric jusqu'à la délibération 2025/2/2 – Madame SAINRAT Axelle – Monsieur SIMON Alain – Madame MEYER Corine (à partir de la délibération 2025/2/3)– Madame SARLANDE Marina – Monsieur KITSOUKOU Samuel — Madame MERIC Carole

<u>Excusés</u>: Madame LAFFAS Virginie à partir de la délibération 2025/2/3 - Monsieur SALESSE Philippe – Monsieur GEOFFROY Youri —Madame JOUBERT Frédéric jusqu'à la délibération 2025/2/1 – Monsieur MONTAZEL Frédéric à partir de la délibération 2025/2/3 - Madame MEYER Corine jusqu'à la délibération 2025/2/2 - Monsieur ROBIN Geoffroy – Monsieur CHAMPALOUX Adrien

#### Pouvoirs:

Madame LAFFAS Virginie à Madame BODINAUD Nicole à partir de la délibération 2025/2/3 Monsieur SALESSE Philippe à Madame LAVERGNE Catherine

Monsieur GEOFFROY Youri à Madame LAFFAS Virginie jusqu'à la délibération 2025/2/2 Monsieur MONTAZEL Frédéric à Monsieur GOMEZ Michel à partir de la délibération 2025/2/3 Madame MEYER Corinne à Monsieur KITSOUKOU Samuel jusqu'à la délibération 2025/2/2 Monsieur ROBIN Geoffroy à Madame SARLANDE Marina

016-211601547-20250311-202522-DE Reçu le 17/03/2025

N°2025/2/2

#### **TAUX D'IMPOTS DIRECTS 2025**

Le Conseil Municipal devra voter lors du prochain conseil municipal les taux des 3 taxes d'imposition directe (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties).

Le débat d'orientations budgétaire n'a pas fait état d'une augmentation du taux de la taxe sur le foncier bâti et non bâti.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 53.72 % Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.95 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.49 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

 APPROUVE les taux des 3 taxes d'imposition directe (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties).

Certifie exécutoire par le Maire

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 17/03/202 S

et de la PUBLICATION le : 18/03/2025 NOTIFICATION

Le Président G. DEZIER POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 11 mars 2025

G. DEZIER Le Maire

016-211601547-20250311-202521-DE Reçu le 17/03/2025

République Française

MAIRIE

de

**GOND-PONTOUVRE** 

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal: 4 mars 2025

Présents: Monsieur DEZIER Gérard – Monsieur GOMEZ Michel – Madame BODINAUD Nicole – Monsieur MAGNANON Bertrand – Madame VINET Maryline – Monsieur ALIX Matthieu – Madame RIOU Mireille – Monsieur PIERRE Bruno – Madame LAFFAS Virginie jusqu'à la délibération 2025/2/2 – Madame BRUNET Laurence – Madame LAVERGNE Catherine – Monsieur SORIA Ludovic – Madame GROSMAN-RIGAUD Carole – Monsieur TEXIER Daniel – Madame JOUBERT Frédérique (à partir de la délibération 2025/2/2 – Monsieur GIRARDEAU Stéphane – Monsieur BREJOU Daniel – Madame FAUCON Sophie – Monsieur MONTAZEL Frédéric jusqu'à la délibération 2025/2/2 – Madame SAINRAT Axelle – Monsieur SIMON Alain – Madame MEYER Corine (à partir de la délibération 2025/2/3) – Madame SARLANDE Marina – Monsieur KITSOUKOU Samuel — Madame MERIC Carole

<u>Excusés</u>: Madame LAFFAS Virginie à partir de la délibération 2025/2/3 - Monsieur SALESSE Philippe – Monsieur GEOFFROY Youri —Madame JOUBERT Frédéric jusqu'à la délibération 2025/2/1 – Monsieur MONTAZEL Frédéric à partir de la délibération 2025/2/3 – Madame MEYER Corine jusqu'à la délibération 2025/2/2 - Monsieur ROBIN Geoffroy – Monsieur CHAMPALOUX Adrien

#### Pouvoirs :

Madame LAFFAS Virginie à Madame BODINAUD Nicole à partir de la délibération 2025/2/3 Monsieur SALESSE Philippe à Madame LAVERGNE Catherine

Monsieur GEOFFROY Youri à Madame LAFFAS Virginie jusqu'à la délibération 2025/2/2 Monsieur MONTAZEL Frédéric à Monsieur GOMEZ Michel à partir de la délibération 2025/2/3

Madame MEYER Corinne à Monsieur KITSOUKOU Samuel jusqu'à la délibération 2025/2/2

Monsieur ROBIN Geoffroy à Madame SARLANDE Marina

016-211601547-20250311-202521-DE Reçu le 17/03/2025

N 2025/2/1

## AP CP 2025-01 CREATION GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE

Monsieur le Maire rappelle que les articles L2311-3 et R2311-29 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent aux collectivités territoriales d'inscrire des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) dans leur section d'investissement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Ces dispositions sont particulièrement adaptées au caractère pluri annuel des investissements. Les AP/CP permettent une meilleure lisibilité des opérations inscrites au budget.

Il est proposé de créer une AP nommée « GTC » en 2025, qui devrait se réaliser sur 3 ans correspondant à trois tranches de travaux dans les bâtiments communaux afin de se mettre en conformité avec le décret BACS. Ce décret a été promulgué au JO le 21/7/2020 pour une mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il a pour objectifs: la surveillance continue des consommations énergétiques, la régulation des équipements techniques (chauffage/ventilation/climatisation) et l'optimisation des performances énergétiques.

#### L'AP/CP 2025-01 s'appellera donc : « GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE ».

Les caractéristiques de cette AP/CP (montant / ventilation prévisionnelle des crédits de paiement) sont décrites dans le tableau ci-dessous. Chaque modification de l'AP/CP fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et la clôture de l'AP/CP sera prononcée lors du vote d'un compte administratif, lorsque l'opération sera soldée.

#### AP-CP 2022-11 / OPERATION 286:

PROJET	AUTORISATION PROGRAMME	ARTICLE BUDGETAIRE	CREDIT PAIEMENT	CREDIT PAIEMENT	CREDIT
GTC			2025	2026	2027
	300 000 €	300 000 €	150 000 €	100 000 €	50 000 €

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. Ainsi

016-211601547-20250311-202521-DE

Reçu le 17,03/2025 rautorisation de programme et les crédits de paiement seront couverts par des subventions, nancements possibles.

Les crédits de paiement seront repris au budget 2025 à 2027.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'APCP 2025-01 Création Gestion Technique Centralisée

Certifie exécutoire par le Maire Président

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 17/3/2075

et de la PUBLICATION le : 18/3/2075 NOTIFICATION

6.DE2167

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 11 mars 2025

016-211601547-20250311-202523-DE Reçu le 17/03/2025

République Française

MAIRIE

de

**GOND-PONTOUVRE** 

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal: 4 mars 2025

Présents: Monsieur DEZIER Gérard – Monsieur GOMEZ Michel – Madame BODINAUD Nicole – Monsieur MAGNANON Bertrand – Madame VINET Maryline – Monsieur ALIX Matthieu – Madame RIOU Mireille – Monsieur PIERRE Bruno – Madame LAFFAS Virginie jusqu'à la délibération 2025/2/2 – Madame BRUNET Laurence – Madame LAVERGNE Catherine – Monsieur SORIA Ludovic – Madame GROSMAN-RIGAUD Carole – Monsieur TEXIER Daniel – Madame JOUBERT Frédérique (à partir de la délibération 2025/2/2 – Monsieur GIRARDEAU Stéphane – Monsieur BREJOU Daniel – Madame FAUCON Sophie – Monsieur MONTAZEL Frédéric jusqu'à la délibération 2025/2/2 – Madame SAINRAT Axelle – Monsieur SIMON Alain – Madame MEYER Corine (à partir de la délibération 2025/2/3)– Madame SARLANDE Marina – Monsieur KITSOUKOU Samuel — Madame MERIC Carole

<u>Excusés</u>: Madame LAFFAS Virginie à partir de la délibération 2025/2/3 - Monsieur SALESSE Philippe – Monsieur GEOFFROY Youri —Madame JOUBERT Frédéric jusqu'à la délibération 2025/2/1 – Monsieur MONTAZEL Frédéric à partir de la délibération 2025/2/3 - Madame MEYER Corine jusqu'à la délibération 2025/2/2 - Monsieur ROBIN Geoffroy – Monsieur CHAMPALOUX Adrien

#### Pouvoirs:

Madame LAFFAS Virginie à Madame BODINAUD Nicole à partir de la délibération 2025/2/3 Monsieur SALESSE Philippe à Madame LAVERGNE Catherine

Monsieur GEOFFROY Youri à Madame LAFFAS Virginie jusqu'à la délibération 2025/2/2

Monsieur MONTAZEL Frédéric à Monsieur GOMEZ Michel à partir de la délibération 2025/2/3

Madame MEYER Corinne à Monsieur KITSOUKOU Samuel jusqu'à la délibération 2025/2/2

Monsieur ROBIN Geoffroy à Madame SARLANDE Marina

016-211601547-20250311-202523-DE Reçu le 17/03/2025

N 2025/2/3

## **BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire, soumet au Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement

8 366 705 €

- Section d'Investissement

7 725 869 €

- DEP de FCT	Chapitre	Libellé	Montant
	011	Charges caractère général	2 150 565
	012	Charges de personnel	3 811 400
	65	Autres charges	868 300
	014	Atténuation de produits	132 440
	66	Charge financière	53 000
	67	Charges exceptionnelles	3 000
	68	Provision créances douteuses	3 000
	042	Opérations d'ordre	250 000
	023	Virement vers l'inv	1 095 000
			8 366 705 €

REC FCT	70	Produits gestion courante	389 500
	013	Atténuation de charges	500
	73	Impôts et taxes	1 079 723
	731	Fiscalité locale	4 469 000
	74	Dotations / Participations	824 300
	75	Autres produits	85 000
	76	Produits financiers	50
	77	Produits exceptionnels	5 000
	78	Reprise sur provision	1 500

AR Prefecture			
016-211601547-20250311-20	)2523-DE		
Reçu le 17/03/2025	042	Opérations d'ordre	61 500 €
	002	Excédent reporté	1 450 632 €
			8 366 705

		B	7 725 869 €
	001	Déficit reporté	637 997 €
	1641	Capital des emprunts	300 000 €
	ORDRE	Amortissement subventions	1 500 €
	ORDRE	Travail en régie	60 000 €
	204	Participations	332 431 €
	OP 283	Etudes globales	75 715 €
		informatique/logiciels	
	OP 280	Matériel	55 200 €
		Dépenses dans les voiries	909 702 €
		Dépenses dans les bâtiments	5 015 187 €
	OP 221	Acquisition de matériels	282 076 €
DEP INV	OP 194	Acquisition de terrains	56 060 €

REC INV	021	Auto financement	1 095 000 €
	1068	Besoin de couverture	1 000 000 €
	10 222	FCTVA	238 441 €
	10 226	Taxe Aménagement	14 706 €
	1641	Emprunts	4 060 468 €
		Amortissements	250 000 €
		Subventions	1 067 254 €
			7 725 869 €

La commission des finances du 4 mars 2025 est sollicitée sur le projet de budget primitif 2025.

Le conseil municipal sera sollicité sur ce projet le 11 mars 2025.

016-211601547-20250311-202523-DE Reçu le 17/100066 municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (5 abstentions : Mme Meyer, M. Robin, Mme Sarlande, M. Kitsoukou, Mme Méric)

APPROUVE le budget primitif 2025 comme expliqué ci-dessus.

Certifie exécutoire par le Maire

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 17/3/2025

et de la PUBLICATION le : 18/3/202S

Le Maire, Le Président, POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 11 mars 2025

016-211601547-20250311-202524-DE Recu le 17/03/2025

V ZUZ3/Z/4

## SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC POITOU-CHARENTES ANIMATION

La commune de Gond-Pontouvre a proposé, au titre de l'animation du territoire, d'accueillir la 39ème édition du Tour Poitou-Charentes en Nouvelle Aquitaine, qui se déroulera du 26 au 29 août 2025. Sa candidature a été acceptée pour recevoir en tant que « VILLE ETAPE » l'arrivée de la seconde étape du tour Poitou-Charentes le mercredi 27 aout 2025. Cet évènement sportif international accueille des athlètes à la renommée mondiale et est un vecteur d'image positive pour le territoire de l'Agglomération et de la commune.

En tant que VILLE ETAPE la commune assure un certain nombre de prestations techniques, de sécurité et de communication décrites dans l'article 3 de la convention jointe.

Notamment pour les prestations techniques, la commune a fait appel à la solidarité des communes de GrandAngouleme pour fournir près de 500 barrières de sécurité qui ont répondues favorablement dans les limites de leurs disponibilités.

Les obligations financières de la commune en tant que VILLE ETAPE se montent à 20 000 € sous forme de subvention à verser à POITOU-CHARENTES ANIMATION. GrandAngouleme s'est proposé d'aider pour cela la commune à hauteur de 10 000 € pour participation à l'animation du territoire.

Il est nécessaire pour cet événement de signer une convention entre l'association « POITOU-CHARENTES ANIMATION » et la commune de Gond-Pontouvre « VILLE ETAPE ». La convention est jointe à la présente délibération.

Il est demandé au conseil municipal,

- D'APPROUVER les termes de la convention jointe.
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer la convention avec POITOU-CHARENTES ANIMATION et à leur verser une subvention de 20 000 €.
- D'AUTORISER le maire à solliciter et recevoir une aide financière de GrandAngouleme au titre de cette manifestation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Madame SARLANDE Marine, Madame MEYER Corinne, Monsieur KITSOUKOU, Monsieur ROBIN Geoffroy – 1 contre : Madame MERIC Carole)

- APPROUVE les termes de la convention jointe.
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention avec POITOU-CHARENTES ANIMATION et à leur verser une subvention de 20 000 €.
- AUTORISE le maire à solliciter et recevoir une aide financière de GrandAngouleme au titre de cette manifestation.

Certifie exécutoire par le Maire Président

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 17/3/2025

et de la PUBLICATION le : 18/3/2075

Le Maire,

No solver

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 11 mars 2025

016-211601547-20250311-202524-DE Recu le 17/03/2025

République Française

MAIRIE

de GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal: 4 mars 2025

M. GOMEZ a été élu secrétaire.

Présents: Monsieur DEZIER Gérard - Monsieur GOMEZ Michel - Madame BODINAUD Nicole - Monsieur MAGNANON Bertrand - Madame VINET Maryline - Monsieur ALIX Matthieu - Madame RIOU Mireille - Monsieur PIERRE Bruno - Madame LAFFAS Virginie jusqu'à la délibération 2025/2/2 -Madame BRUNET Laurence - Madame LAVERGNE Catherine - Monsieur SORIA Ludovic - Madame GROSMAN-RIGAUD Carole - Monsieur TEXIER Daniel - Madame JOUBERT Frédérique (à partir de la délibération 2025/2/2 - Monsieur GIRARDEAU Stéphane - Monsieur BREJOU Daniel - Madame FAUCON Sophie - Monsieur MONTAZEL Frédéric jusqu'à la délibération 2025/2/2 - Madame SAINRAT Axelle - Monsieur SIMON Alain - Madame MEYER Corine (à partir de la délibération 2025/2/3)-Madame SARLANDE Marina - Monsieur KITSOUKOU Samuel - Madame MERIC Carole

Excusés: Madame LAFFAS Virginie à partir de la délibération 2025/2/3 - Monsieur SALESSE Philippe - Monsieur GEOFFROY Youri - Madame JOUBERT Frédéric jusqu'à la délibération 2025/2/1 -Monsieur MONTAZEL Frédéric à partir de la délibération 2025/2/3 - Madame MEYER Corine jusqu'à la délibération 2025/2/2 - Monsieur ROBIN Geoffroy - Monsieur CHAMPALOUX Adrien

#### Pouvoirs:

Madame LAFFAS Virginie à Madame BODINAUD Nicole à partir de la délibération 2025/2/3 Monsieur SALESSE Philippe à Madame LAVERGNE Catherine

Monsieur GEOFFROY Youri à Madame LAFFAS Virginie jusqu'à la délibération 2025/2/2 Monsieur MONTAZEL Frédéric à Monsieur GOMEZ Michel à partir de la délibération 2025/2/3 Madame MEYER Corinne à Monsieur KITSOUKOU Samuel jusqu'à la délibération 2025/2/2 Monsieur ROBIN Geoffroy à Madame SARLANDE Marina

016-211601547-20250311-202525-DE

Recu le 17/03/2025

République Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal: 4 mars 2025

Présents: Monsieur DEZIER Gérard – Monsieur GOMEZ Michel – Madame BODINAUD Nicole – Monsieur MAGNANON Bertrand – Madame VINET Maryline – Monsieur ALIX Matthieu – Madame RIOU Mireille – Monsieur PIERRE Bruno – Madame LAFFAS Virginie jusqu'à la délibération 2025/2/2 – Madame BRUNET Laurence – Madame LAVERGNE Catherine – Monsieur SORIA Ludovic – Madame GROSMAN-RIGAUD Carole – Monsieur TEXIER Daniel – Madame JOUBERT Frédérique (à partir de la délibération 2025/2/2 – Monsieur GIRARDEAU Stéphane – Monsieur BREJOU Daniel – Madame FAUCON Sophie – Monsieur MONTAZEL Frédéric jusqu'à la délibération 2025/2/2 – Madame SAINRAT Axelle – Monsieur SIMON Alain – Madame MEYER Corine (à partir de la délibération 2025/2/3)– Madame SARLANDE Marina – Monsieur KITSOUKOU Samuel — Madame MERIC Carole

<u>Excusés</u>: Madame LAFFAS Virginie à partir de la délibération 2025/2/3 - Monsieur SALESSE Philippe – Monsieur GEOFFROY Youri —Madame JOUBERT Frédéric jusqu'à la délibération 2025/2/1 – Monsieur MONTAZEL Frédéric à partir de la délibération 2025/2/3 – Madame MEYER Corine jusqu'à la délibération 2025/2/2 - Monsieur ROBIN Geoffroy – Monsieur CHAMPALOUX Adrien

#### Pouvoirs:

Madame LAFFAS Virginie à Madame BODINAUD Nicole à partir de la délibération 2025/2/3 Monsieur SALESSE Philippe à Madame LAVERGNE Catherine

Monsieur GEOFFROY Youri à Madame LAFFAS Virginie jusqu'à la délibération 2025/2/2 Monsieur MONTAZEL Frédéric à Monsieur GOMEZ Michel à partir de la délibération 2025/2/3 Madame MEYER Corinne à Monsieur KITSOUKOU Samuel jusqu'à la délibération 2025/2/2 Monsieur ROBIN Geoffroy à Madame SARLANDE Marina

016-211601547-20250311-202525-DE Reçu le 17/03/2025

N°2025/2/5

## OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UNE GUINGUETTE ET A LA PUBLICATION D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE

Dans le cadre de l'animation et du dynamisme du territoire communal, la Commune de Gond-Pontouvre a été sollicitée par un opérateur privé souhaitant exploiter une guinguette sur un espace public durant la période estivale. Ce projet vise à proposer une offre de restauration et de convivialité dans un cadre agréable, contribuant ainsi à l'attractivité du territoire.

L'occupation temporaire du domaine public est envisagée pour une durée de cinq mois (de mai à septembre) avec l'installation de containers aménagés et d'une terrasse. La commune propose de fixer une redevance de 350 € par mois pour une surface de 150m² maximum, incluant l'accès aux réseaux d'eau et d'électricité.

Toutefois, en raison de la localisation du projet en zone Natura 2000, la commune doit s'assurer que l'activité respecte les contraintes environnementales spécifiques au site, notamment la préservation de la faune et de la flore locales. Par ailleurs, le site n'est ni classé en Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), ni Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Par ailleurs, conformément à l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), toute demande d'occupation du domaine public à des fins économiques nécessite la publication d'un Appel à Manifestation d'Intérêt spontané (AMI). Cette procédure permet de garantir la transparence et l'égalité d'accès à l'espace public.

C'est dans ce cadre que la présente délibération vise à :

- Fixer les conditions financières de l'occupation du domaine public pour ce projet;
- Autoriser M. le Maire, Gérard DEZIER, à publier un Appel à Manifestation d'Intérêt spontané, précisant les obligations des candidats, notamment en matière de respect de l'environnement;
- Autoriser le maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec l'opérateur retenu à l'issue de la procédure de mise en concurrence.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), notamment son article L.2122-1-1 relatif à l'occupation du domaine public,

VU l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et les obligations de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution d'un titre d'occupation du domaine public permettant l'exercice d'une activité économique,

**VU** la demande d'un opérateur privé sollicitant l'occupation temporaire d'un espace public communal pour l'installation et l'exploitation d'une guinguette durant la période estivale,

016-211601547-20250311-202525-DE

VU la localisation du projet dans une prise en compte des exigences environnementales dans l'occupation et l'exploitation du site,

**CONSIDÉRANT** que l'article L.2122-1-1 du CGPPP impose à la commune, en cas de demande spontanée d'occupation du domaine public pour une activité économique, de publier un **Appel à Manifestation d'Intérêt spontané** afin de garantir la transparence et l'égalité d'accès,

#### Il est proposé au Conseil Municipal:

- D'AUTORISER l'occupation temporaire du domaine public communal pour l'exploitation d'une guinguette durant une période de cinq mois, sous réserve des résultats de la procédure de publicité et de mise en concurrence.
- 2. DE FIXER la redevance d'occupation du domaine public à 350 euros par mois,
- D'AUTORISER M. le Maire, Gérard DEZIER, à publier un Appel à Manifestation d'Intérêt spontané afin de permettre à d'autres candidats éventuels de se positionner sur ce projet.
- DE PRÉCISER que l'AMI spontané devra tenir compte des contraintes environnementales liées à la localisation du projet en zone Natura 2000.
- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec l'opérateur retenu à l'issue de la procédure d'AMI spontané.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE l'occupation temporaire du domaine public communal pour l'exploitation d'une guinguette durant une période de cinq mois, sous réserve des résultats de la procédure de publicité et de mise en concurrence.
- FIXE la redevance d'occupation du domaine public à 350 euros par mois,
- AUTORISE M. le Maire, Gérard DEZIER, à publier un Appel à Manifestation d'Intérêt spontané afin de permettre à d'autres candidats éventuels de se positionner sur ce projet.
- PRÉCISE que l'AMI spontané devra tenir compte des contraintes environnementales liées à la localisation du projet en zone Natura 2000.
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public avec l'opérateur retenu à l'issue de la procédure d'AMI spontané.

Certifie exécutoire par le Maire

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 17/3/2075

et de la PUBLICATION le : 18/3/2025

Le Maire,

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 11 mars 2025

016-211601547-20250311-202525-DE Reçu le 17/03/2025

016-211601547-20250311-202526-DE Reçu le 17/03/2025

République Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

#### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 11 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2025

Présents: Monsieur DEZIER Gérard – Monsieur GOMEZ Michel – Madame BODINAUD Nicole – Monsieur MAGNANON Bertrand – Madame VINET Maryline – Monsieur ALIX Matthieu – Madame RIOU Mireille – Monsieur PIERRE Bruno – Madame LAFFAS Virginie jusqu'à la délibération 2025/2/2 – Madame BRUNET Laurence – Madame LAVERGNE Catherine – Monsieur SORIA Ludovic – Madame GROSMAN-RIGAUD Carole – Monsieur TEXIER Daniel – Madame JOUBERT Frédérique (à partir de la délibération 2025/2/2 – Monsieur GIRARDEAU Stéphane – Monsieur BREJOU Daniel – Madame FAUCON Sophie – Monsieur MONTAZEL Frédéric jusqu'à la délibération 2025/2/2 – Madame SAINRAT Axelle – Monsieur SIMON Alain – Madame MEYER Corine (à partir de la délibération 2025/2/3)– Madame SARLANDE Marina – Monsieur KITSOUKOU Samuel — Madame MERIC Carole

<u>Excusés</u>: Madame LAFFAS Virginie à partir de la délibération 2025/2/3 - Monsieur SALESSE Philippe – Monsieur GEOFFROY Youri —Madame JOUBERT Frédéric jusqu'à la délibération 2025/2/1 – Monsieur MONTAZEL Frédéric à partir de la délibération 2025/2/3 – Madame MEYER Corine jusqu'à la délibération 2025/2/2 - Monsieur ROBIN Geoffroy – Monsieur CHAMPALOUX Adrien

#### Pouvoirs:

Madame LAFFAS Virginie à Madame BODINAUD Nicole à partir de la délibération 2025/2/3 Monsieur SALESSE Philippe à Madame LAVERGNE Catherine

Monsieur GEOFFROY Youri à Madame LAFFAS Virginie jusqu'à la délibération 2025/2/2 Monsieur MONTAZEL Frédéric à Monsieur GOMEZ Michel à partir de la délibération 2025/2/3 Madame MEYER Corinne à Monsieur KITSOUKOU Samuel jusqu'à la délibération 2025/2/2 Monsieur ROBIN Geoffroy à Madame SARLANDE Marina

# AR Prefecture 016-211601547-20250311-202526-DE Reçu le 17/03/2025

#### CONVENTION DE LA TOUVRE EN FETE

Madame VINET explique que les communes de Gond-Pontouvre, Touvre, Ruelle sur Touvre et Magnac-sur-Touvre souhaitent à nouveau organiser, conjointement avec l'association « ASPIC » (Association de Soutien aux Projets d'Intérêt Collectif), du 23 au 25 mai 2025, la manifestation : « la Touvre en Fête ».

Cet événement se compose d'un programme d'animations sur les quatre communes, ouvertes au public et gratuites. A Gond-Pontouvre, les animations se dérouleront le samedi sur l'île de Foulpougne.

Les communes mettent gratuitement à disposition de l'association ASPIC les lieux accueillant les animations et versent une participation financière de 3 200 € à l'association.

En contrepartie, l'association engage et rémunère les intervenants et les artistes, et édite les supports de communication.

Toutes ces mesures font l'objet d'une convention particulière pour laquelle il convient de délibérer en Conseil Municipal.

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- L'acceptation des termes de la convention de partenariat dont le projet est annexé à la présente délibération, comprenant une participation de 3 200 €;
- L'autorisation à donner au maire pour la signature de la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE les termes de la convention de partenariat dont le projet est annexé à la présente délibération, comprenant une participation de 3 200 €;
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Certifie exécutoire par le Maire P<del>résiden</del>

Compte tenu de la réception à le

PRÉFECTURE le : 17/3/202 S

t de la PUBLICATION le 19/3/2025

Maire,

Président.

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 11 mars 2025

016-211601547-20250311-202527-DE

Reçu le 17/03/2025

Rép iblique Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2025

Présents: Monsieur DEZIER Gérard - Monsieur GOMEZ Michel - Madame BODINAUD Nicole - Monsieur MAGNANON Bertrand - Madame VINET Maryline - Monsieur ALIX Matthieu - Madame RIOU Mireille – Monsieur PIERRE Bruno – Madame LAFFAS Virginie jusqu'à la délibération 2025/2/2 – Madame BRUNET Laurence -Madame LAVERGNE Catherine - Monsieur SORIA Ludovic - Madame GROSMAN-RIGAUD Carole - Monsieur TEXIER Daniel - Madame JOUBERT Frédérique (à partir de la délibération 2025/2/2 - Monsieur GIRARDEAU Stéphane - Monsieur BREJOU Daniel - Madame FAUCON Sophie – Monsieur MONTAZEL Frédéric jusqu'à la délibération 2025/2/2 – Madame SAINRAT Axelle - Monsieur SIMON Alain - Madame MEYER Corine (à partir de la délibération 2025/2/3)-Madame SARLANDE Marina - Monsieur KITSOUKOU Samuel - Madame MERIC Carole

Excusés: Madame LAFFAS Virginie à partir de la délibération 2025/2/3 - Monsieur SALESSE Philippe - Monsieur GEOFFROY Youri - Madame JOUBERT Frédéric jusqu'à la délibération 2025/2/1 -Monsieur MONTAZEL Frédéric à partir de la délibération 2025/2/3 – Madame MEYER Corine jusqu'à la délibération 2025/2/2 - Monsieur ROBIN Geoffroy - Monsieur CHAMPALOUX Adrien

#### Pouvoirs:

Madame LAFFAS Virginie à Madame BODINAUD Nicole à partir de la délibération 2025/2/3 Monsieur SALESSE Philippe à Madame LAVERGNE Catherine

Monsieur GEOFFROY Youri à Madame LAFFAS Virginie jusqu'à la délibération 2025/2/2

Monsieur MONTAZEL Frédéric à Monsieur GOMEZ Michel à partir de la délibération 2025/2/3 Madame MEYER Corinne à Monsieur KITSOUKOU Samuel jusqu'à la délibération 2025/2/2 Monsieur ROBIN Geoffroy à Madame SARLANDE Marina

016-211601547-20250311-202527-DE Reçu le 17/03/2025

N°2023/2/7

## TARIF DE LA RESTAURATION ET DE LA GARDERIE AU 1er SEPTEMBRE 2025

Monsieur MAGNANON La commune a renouvelé à compter du 1er octobre 2024 et pour 3 ans la convention triennale qui la lie avec l'Etat dans le cadre du dispositif « ma cantine à 1€ », qui permet à la commune de percevoir 4€ dans le cadre du respect de la loi Egalim pour chaque cantine facturée à 1€.

Lors de ce renouvellement, il a été constaté que ce dispositif pouvait s'étendre à toutes les familles jusqu'au QF 1000 alors qu'il est actuellement réservé aux QF jusqu'à 450.Le dispositif s'étend jusqu'au QF 1000 depuis 1 an.

Il est à noter que 57,1 % des enfants bénéficient des repas à 1 €, soit 66% des recettes de la restauration.

Les repas à 1€ permettraient 80 000 € de recettes supplémentaires sur une année à travers au travers du dispositif de l'état.

La commission du 12 février a fait le choix d'augmenter les tarifs à hauteur de 1.5% pour la restauration comme pour la garderie afin de suivre l'inflation.

Ainsi, au 1er septembre 2025, il est proposé de revoir les tarifs comme suit :

TARIFS RESTAURATION 2025 - 2026					
Tranches suivant le Quotient Familial CAF	Prix par repas	Variation N+1	Proposition		
0€ <qf<450€< td=""><td>1,00 €</td><td>/</td><td></td></qf<450€<>	1,00 €	/			
450 € < QF < 700 €	1,00 €		1,00 €		
700 € < QF < 1000 €	1,00 €				
1000 € < QF < 1200 €	2,60 €		2,64 €		
1200 € < QF < 1450 €	3,04 €	1,5%	3,08 €		
1450 € < QF < 1700 €	3,48 €		3,54 €		
QF > 1700 €	3,83 €		3,88 €		
Hors Commune	4,60 €	1,5%	4,67 €		

016-211601547-20250311-202527-DE

# T/ RIFS GARDERIE 2025 - 2026

Tranches / Quotient Familial CAF	Forfait mensuels 2024- 2025	Tarif journalier équivalent 2024 - 2025	Variation N+1	Forfait mensuels 2025-2026	Tarif journalier équivalent
0 € < QF < 700 €	9,27 €	0,58 €		9,41 €	0,59 €
700 € < QF < 950 €	11,54 €	0,72 €	1,5%	11,71 €	0,7 €
950 € < QF < 1200 €	13,91 €	0,87 €		14,12€	0,9 €
QF > 1200 €	17,30 €	1,08 €		17,56€	1,1 €
Garderie occasionnelle < = 4 jours	8,45 €		1,5%	8,58 €	
Hors Commune	30,39 €	1,90 €	1,5%	30,85 €	1,9 €

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces nouveaux tarifs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE les nouveaux tarifs de la restauration et de la garderie au 1er septembre 2025

Certifie exécutoire par le Maire

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 17/3/2025

et de la PUBLICATION le : 18/3/2028 NOTIFICATION

Le Maire,

Le Président,

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 11 mars 2025

G. DEZIER Le Maire